NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/51/32
10 janvier 1997

Cinquante et unième session
Point 44 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/51/L.31 et Add.1)]

51/32. Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, dans l'annexe de laquelle figure le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90,

Rappelant ses résolutions 48/214 du 23 décembre 1993 et 49/142 du 23 décembre 1994 relatives au nouvel Ordre du jour,

Rappelant également ses résolutions 50/160 A du 22 décembre 1995 et 50/160 B du 16 juillet 1996, par lesquelles elle a créé le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90,

Notant que l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour[1] a été l'occasion de procéder à une évaluation en profondeur de ce qui avait été fait à cette fin et des mesures qu'il convenait de prendre pour accélérer cette mise en oeuvre pendant la fin de la décennie 90 et au-delà,

Constatant que, si la performance économique de certains pays africains s'est améliorée, dans l'ensemble du continent, nombre des très graves difficultés sociales et problèmes économiques qui ont amené à adopter,

---

[1] Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément nº 48 (A/51/48).

en 1986, le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990[2] et, en 1991, le nouvel Ordre du jour continuent de se poser et ont empiré dans certains pays,

Constatant également, ainsi qu'il est noté dans l'examen à mi-parcours[3], que l'on s'attend que la pauvreté et le chômage augmentent considérablement en Afrique, ce qui va obliger les pays africains et la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures pour atteindre les objectifs fixés dans le nouvel Ordre du jour,

Prenant acte des rapports du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour[4],

Prenant note du document de l'Organisation de l'unité africaine sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, des résultats du séminaire de haut niveau sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenu à Tokyo les 27 et 28 août 1996, et de l'exposé d'organisations non gouvernementales,

Notant la contribution apportée par différents gouvernements et organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux travaux du Comité ad hoc,

1. Adopte les conclusions de l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui se présentent sous la forme d'une évaluation des interventions et mesures destinées à accélérer cette mise en oeuvre, telles qu'elles sont exposées dans le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90[1], et qui font ressortir les domaines clefs auxquels accorder une attention prioritaire, à savoir notamment : a) les réformes économiques, y compris la mobilisation effective et l'utilisation productive des ressources internes; b) la promotion du secteur privé et des investissements étrangers directs; c) l'intensification du processus de démocratisation et le renforcement de la société civile; d) l'environnement et le développement; e) les flux de ressources; f) la solution du problème de la dette de l'Afrique; g) la facilitation des échanges commerciaux et l'ouverture des marchés; h) la diversification des économies africaines; i) l'amélioration des infrastructures matérielles et institutionnelles et le développement social et la mise en valeur des ressources humaines; et j) les femmes et le développement;

2. Prie le Secrétaire général de donner aux résultats de l'examen à mi-parcours la plus large publicité dans tous les États Membres et, en particulier, de sensibiliser les chefs de secrétariat des institutions et organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods,

---

[2] Résolution S-13/2, annexe.

[3] Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément nº 48 (A/51/48), par. 44, annexe.

[4] A/51/228 et Add.1 et A/AC.251/5.

ainsi que la communauté des donateurs, aux mesures et recommandations auxquelles cet examen a abouti;

3. Prie tous les États, les organisations internationales et multilatérales, les institutions financières et les fonds de développement, les organes et programmes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales de prendre, d'urgence, des mesures concrètes et efficaces afin d'appliquer pleinement les recommandations présentées dans le rapport du Comité ad hoc, et ce, de manière coordonnée;

4. Réaffirme qu'il importe de disposer d'arrangements efficaces pour assurer le suivi, la surveillance et l'évaluation de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour aux niveaux national, régional et mondial, et prie, à cet égard, le Secrétaire général de renforcer et d'améliorer ce suivi, cette surveillance et cette évaluation;

5. Reconnaît le rôle complémentaire que peut jouer l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour, notamment en ce qui concerne la mobilisation de ressources adéquates, tout en évitant les doubles emplois;

6. Prie le Secrétaire général, en attendant l'examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour, qui aura lieu en 2002, de lui présenter à ses cinquante-troisième et cinquante-cinquième sessions un rapport sur la suite donnée à la présente résolution, au titre d'une question intitulée "Mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours".

75e séance plénière
6 décembre 1996